



Saint-Martin-de-Crau le 12 août 2009

Service émetteur : Service Communication - Vardia Kasmi

Tél. : 04 90 47 98 42 - Fax : 04 90 47 98 43

E-mail : vardia.kasmi@ville-saint-martin-de-crau.fr - communication@ville-saint-martin-de-crau.fr

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Catastrophe écologique en terre de Crau

**Vendredi 7 août, pour des causes encore indéterminées, la fuite d'un oléoduc a entraîné la propagation de 4 000 m<sup>3</sup> de pétrole brut sur cinq hectares de terres protégées. Au delà de l'impact écologique, un vrai désastre pour la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, c'est aussi la sécurité de ce type d'installation qui est en cause.**

### La catastrophe

L'oléoduc impliqué dans la catastrophe relie Fos-sur-Mer à Lyon puis l'Allemagne. Il sert au transport de pétrole brut de la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE), qui alimente les raffineries de Feyzin (région lyonnaise) et l'Europe du Nord.

L'incident est survenu le vendredi 7 août, aux environs de 7h30. C'est un garde de la Réserve Naturelle qui a donné l'alerte, après avoir aperçu "*un geyser de pétrole de trois à quatre mètres de hauteur*".

Pour limiter la fuite, les vannes ont été fermées par la société, en amont et en aval d'un tronçon de 20 kilomètres. Cette fuite a été totalement maîtrisée en fin de matinée. Les opérations de récupération de fuel lourd dans le pipeline se sont alors poursuivies jusqu'en fin d'après-midi. Quant à l'excavation des terres polluées, elle devrait s'étaler sur plus d'un mois.

### La mise en place de la cellule de crise

Une cellule de crise a immédiatement été activée par la préfecture des Bouches-du-Rhône. En une heure, un impressionnant dispositif était engagé sur place afin de quadriller et sécuriser la zone. Le Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense a dépêché sur place des moyens d'intervention spécialisés des pompiers (5 véhicules et 15 pompiers), des unités militaires de la sécurité civile, ainsi que les services techniques et administratifs (Equipement, DDAF, DDASS, DRIRE).

Toutes les autorités concernées se sont ensuite réunies en Mairie pour gérer au mieux la situation et faire le point sur l'évaluation des risques, le périmètre de sécurité, les actions à mettre en place...

Très vite, les risques d'explosion ont été écartés, tout comme les risques sanitaires. Selon les premières constatations, cet incident ne devrait avoir aucune conséquence sur la qualité de l'air et de l'eau. Du fait de la nature visqueuse du pétrole brut, de la nature imperméable du sol, d'un temps sec et de la profondeur de la nappe phréatique située à plusieurs mètres de la surface, il ne devrait y avoir aucun risque que cette dernière soit affectée. Cependant, la vigilance demeure, et des tests seront régulièrement réalisés.

Sur le plan économique, l'incident ne posera aucun problème d'approvisionnement en pétrole dans le Nord de l'Europe, *"une solution de repli ayant immédiatement été mise en œuvre par la société"*.

### **Le déplacement de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie**

Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a tenu à faire le déplacement pour participer à la cellule de crise et se rendre sur les lieux de l'incident, où elle notamment pu s'entretenir avec les responsables de la SPSE. Elle n'a pas hésité à qualifier cet accident de *"vrai désastre écologique puisqu'on est sur une réserve naturelle, un site qui abrite des espèces rares"*. Une biodiversité dont elle avait d'ailleurs vanté les mérites, en mai dernier, quand elle s'était rendue sur place pour valider un projet unique en Europe notamment destiné à favoriser les conditions de reconstitution des Coussouls.

### **Le désastre écologique**

En 2001, 7 400 hectares de Coussouls de Crau ont été classés Réserve Naturelle. La plaine de Crau, terre d'exception, est également inscrite au réseau Natura 2000 aux titres des directives Oiseaux et Habitats.

La Réserve Naturelle abrite un écosystème remarquable, tant du point de vue faunistique que floristique. Cet écosystème est fragile, avec des espèces rares et menacées de disparition telles que le Criquet de Crau, le Lichen Crustacé, qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde, le lézard ocellé, le Ganga Cata, un oiseau que l'on ne trouve en France que dans la plaine de Crau, l'Outarde Canepetière, le Faucon Crécerellette...

Sur le plan pastoral, les paysages sans fin de la Crau sont parcourus depuis des millénaires par les bergers et leurs troupeaux. Par ailleurs, l'activité ancestrale du pastoralisme contribue à maintenir l'équilibre fragile qu'il existe entre l'agriculture et l'environnement.

Avec cinq hectares ravagés (selon un relevé GPS effectué à la demande des gestionnaires de la Réserve Naturelle), l'impact écologique est désastreux et irréversibles. Sur la zone affectée, des mois seront nécessaires à la dépollution du sol, qui restera à jamais souillé. Par ailleurs, nul ne connaît encore l'impact final des nuisances liées à l'évacuation. En effet, les terres polluées doivent être récupérées sur une profondeur de plusieurs dizaines de centimètres, avant d'être acheminées vers les centres de traitement spécialisés. Cela suppose, sur plusieurs semaines, une importante circulation d'engins motorisés : camions, pelleteuses... Le risque, pour les espèces protégées, consiste en une dégradation accrue de leur environnement naturel, et notamment de leur chaîne alimentaire.

Le désastre aurait pu être pire s'il était intervenu en période de nidification, car cela a permis aux oiseaux de ne pas être mazoutés.

### **Les suites de l'affaire et la colère du Maire**

Une enquête a été ouverte par le parquet de Tarascon et confiée à la gendarmerie pour déterminer l'origine de la rupture de l'oléoduc.

La ville de Saint Martin de Crau a décidé de déposer une plainte pour pollution de zone naturelle, accompagnée d'une demande de réparation de préjudice. A ce sujet, le Maire ne décolère pas : *"Après nous être battus des années durant pour préserver notre belle réserve, nous refusons d'assister sans rien faire à sa destruction. Dès l'annonce de la catastrophe, je me suis rendu sur place pour constater les dégâts. Ensuite, lors du déclenchement de la cellule de crise, nous avons apporté tout notre soutien et nos moyens pour que la Préfecture puisse mettre son dispositif en place. Désormais, il nous reste à attendre les conséquences"*

*réelles de cette marée noire sur la zone, mais ce qui nous préoccupe, c'est surtout l'avenir ! En sous-sol, la Crau compte un réseau important de pipelines, dont certains ont plus de 40 ans. A l'époque, nous n'avions pas notre mot à dire, on nous garantissait seulement que toutes les mesures de surveillance étaient prises pour prévenir les drames ! On voit aujourd'hui le résultat ! Désormais, des enquêtes publiques existent avant l'implantation de tout projet, mais sommes-nous vraiment entendus ? Les collectivités sont consultées pour rendre un avis, mais n'ont aucun pouvoir décisionnel, c'est insupportable ! Nous ne voulons pas que ce genre de désastre ce reproduise. Qu'advient-il si une telle catastrophe survient dans d'autres lieux, Réserve Naturelle ou habitations ?! Si demain des vérifications mettent en évidence la vétusté des réseaux, va-t-on, comme par le passé, creuser à nouveau dans la Réserve Naturelle, traversée par plusieurs pipeline et gazoducs ? L'intérêt général passera-t-il avant la protection de la nature dans notre Réserve, unique steppe d'Europe ? Va-t-on autoriser de nouveaux travaux dans cette zone protégée, alors que l'on nous oppose la défense de l'environnement sur des terrains industriels, non classés, en mettant en péril la création d'emplois ? (...) Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à toute tentative de traversée de la Réserve Naturelle (...). Une fois de plus, l'image exemplaire de notre commune est écornée ! Je compte pour cela, et pour la valeur d'exemple, demander réparation, même si, comme je le pense, cette catastrophe n'était pas intentionnelle".*